



CIRCULAIRE N° 2454 DU 16/09/2008

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	ACTIONS D'EDUCATION AUX MEDIAS : « OUVRIR MON QOTIDIEN », « JOURNALISTES EN CLASSE » ET « JOURNALISTES EN HERBE »		
DESTINATAIRE	Direction	Primaire (cycle 10-12)	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2008-2009		
ÉMETTEUR	Ministre de l'Enseignement obligatoire		
SIGNATAIRE	Christian DUPONT		
CONTACT	Patrice Michiels (02 227 32 82, patrice.michiels@cfwb.be)		
DOCUMENTS A RENVOYER	OUI		
DATE LIMITE D'ENVOI	12 octobre 2008 pour l'action « Ouvrir mon quotidien » Pas de délai fixé pour l'action « Journalistes en classe » 15 octobre 2008 pour l'action « Journalistes en herbe »		
NOMBRE DE PAGES	6 pages et 3 annexes		
MOTS-CLES	Education aux médias - Médias - Presse – Journaliste – Citoyenneté – Savoir lire – Savoir écrire - Traitement de l'information - « Ouvrir mon quotidien » - « Journalistes en classe » - « Journalistes en herbe »		

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental subventionné, ordinaire et spécialisé ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental, organisé ou subventionné par la Communauté française, ordinaire et spécialisé ;
- A Monsieur le Président du Conseil de l'éducation aux médias.

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de parents.

Madame, Monsieur,

L'Enseignement de la Communauté française s'est fixé, entre autres objectifs, de *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.*

Cette citoyenneté active, curieuse, critique ne peut se construire sans éducation aux médias. D'abord, parce qu'ils sont une source irremplaçable d'informations et d'analyses de l'actualité et le gage d'une meilleure compréhension du monde. Ensuite, parce que leur diversité, permet la confrontation des points de vue, une approche plurielle, complexe du réel, condition sine qua non à la bonne santé démocratique de notre société.

Je suis donc particulièrement heureux de vous présenter les différentes actions qui uniront cette année le monde du journalisme et l'enseignement primaire de notre Communauté : « Ouvrir mon quotidien », « Journalistes en classe » et « Journalistes en herbe ».

L'action « **Ouvrir mon quotidien** » proposée aux classes de 6^{ème} primaire entame cette année sa septième édition et vous êtes de plus en plus nombreux à participer à cette action. Je m'en réjouis particulièrement. Cette action s'inscrit d'abord dans notre volonté d'éduquer les élèves à une citoyenneté active. Elle permet également d'accorder la priorité aux apprentissages de base, socle des apprentissages ultérieurs, et particulièrement à la **lecture**, à la **compréhension** et à **l'analyse de textes**. Les journaux proposent des écrits diversifiés autant dans la variété des sujets traités que dans la façon de les aborder. Ils constituent des supports particulièrement intéressants à partir desquels les compétences relatives à la lecture et à la compréhension pourront être développées.

L'action « **Journalistes en classe** », proposée aux classes du cycle 10-12 de l'enseignement primaire se veut complémentaire de l'action précédente : elle permet aux élèves de rencontrer, au sein même de l'école, un journaliste professionnel. C'est une opportunité exceptionnelle que nous offre ainsi l'Association des Journalistes professionnels pour sensibiliser ainsi les plus jeunes à l'univers des médias. Par le témoignage de sa pratique professionnelle, le journaliste accueilli pourra faire découvrir et expliquer aux élèves à la fois **la collecte et le traitement de l'information** qui est proposée par la radio, par la télévision, dans les quotidiens ou dans les magazines.

L'action « **Journalistes en herbe** » proposée aux classes de 6^{ème} primaire propose de participer à un concours de journaux écrits de classe ou d'école. A nouveau, l'Association des Journalistes professionnels mettra à votre disposition l'aide d'un journaliste qui vous accompagnera dans cet exercice complexe de création. A nouveau, les élèves pourront ainsi se familiariser avec les exigences d'un média et rencontrer les conditions de travail du métier de journaliste. Cette action sera une belle opportunité d'également travailler à la fois **la rédaction de contenus**, l'organisation et la cohérence d'un texte, l'utilisation correcte des unités grammaticales et lexicales, **la présentation d'un écrit** et l'orientation de celui-ci en fonction du contexte de communication. De plus, cette activité vous permettra de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de leur permettre de réaliser **un projet collectif** mettant à l'épreuve leur **créativité**.

Vous trouverez ci-après tous les renseignements nécessaires sur ces trois actions d'éducation aux médias proposées. N'hésitez pas à contacter les différents organismes participants pour toute question en vue de votre participation à une ou plusieurs de ces actions.

Je vous engage à utiliser ces outils et services qui vous sont ainsi proposés et je souhaite à toutes et à tous un agréable et fructueux travail dans le cadre de ces actions d'éducation aux médias.

Christian DUPONT

Ministre de l'Enseignement obligatoire

1. L'ACTION « OUVRIR MON QUOTIDIEN »

1.1. COMMENT SE DEROULERA L'ACTION CETTE ANNEE ?

Toutes les écoles fondamentales ont reçu, durant deux semaines entières, **du lundi 8 au samedi 20 septembre 2008**, à destination de leur(s) classe(s) de sixième année primaire, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constitue le démarrage de l'action avec une première sensibilisation des élèves à la diversité de la presse belge francophone. Enseignants et élèves ont pu découvrir les différents titres, les comparer et décider librement des quotidiens avec lesquels ils souhaitent travailler au cours de l'année scolaire.

Il est évidemment important que la classe toute entière soit associée à ce choix.

C'est à cette condition que l'abonnement aux quotidiens prendra sens pour tous les élèves car ils seront les premiers acteurs responsables de la démarche. A l'issue de ces deux semaines, chaque classe désirant participer à l'action pourra poser collectivement le choix des deux quotidiens qui lui seront fournis pendant l'année scolaire.

Les enseignants de sixième année primaire, en accord avec leur direction, devront s'inscrire au plus tard pour **le 12 octobre 2008** soit par courrier via le bon d'inscription joint en annexe à la présente circulaire, soit via le site Internet des Journaux francophones belges (www.jfb.be/omq).

Comme précédemment, une alternative entre deux formules est proposée aux classes participantes :

1) **La formule étendue** qui permet de recevoir quotidiennement pour chaque classe **un exemplaire de deux titres de quotidiens** au choix durant trois périodes sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces trois périodes s'étaleront :

- Du 3 novembre 2008 au 6 décembre 2008, soit durant 29 jours.
- Du 5 janvier 2009 au 20 février 2009, soit durant 41 jours.
- Du 2 mars 2009 au 16 mai 2009, soit durant 52 jours.

Au total, les quotidiens seront donc envoyés aux classes participantes durant une période de 122 jours.

De façon à permettre l'analyse d'un maximum de journaux différents, les classes qui le souhaitent peuvent décider de choisir des journaux différents pour les trois périodes prévues (cf. bon d'inscription joint en annexe).

2) **La formule concentrée** qui permet de recevoir quotidiennement par classe **quatre exemplaires de deux titres de quotidiens** au choix durant une période s'étalant du 2 mars 2009 au 3 avril 2009, soit durant 29 jours.

Cette forme concentrée, plus courte dans sa durée, permet donc un travail avec les élèves encore plus dense puisque chaque classe reçoit un nombre plus important de quotidiens au jour le jour.

Pour toute précision relative à ces modalités, je vous invite à contacter directement :
Les Journaux Francophones Belges – M. Michel Siklosi - michel.siklosi@jfb.be - Boulevard Paepsem, 22 Bte 7 – 1070 Bruxelles – www.jfb.be

1.2. DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

1) **Un « journal de bord » pour chaque élève et chaque enseignant** réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges en collaboration avec le Conseil de l'Education aux Médias et le soutien de la Communauté française. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.

2) **Un dossier pédagogique pour chaque enseignant** également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

Par ailleurs, afin d'aider les enseignants dans leurs démarches pédagogiques, un matériel spécifique d'éducation à la citoyenneté par l'analyse de la presse quotidienne est également disponible sur **un site internet** dédié à l'action : www.jfb.be/omq

1.3. UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

1) Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française – La Neuville, 1 à 4500 Tihange – Tél. : 085.27.13.60 Fax : 085.27.13.99 – Courriel : direction@lecaf.be - Site internet : www.lecaf.be
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Ghislaine Haas.

2) Le Centre Audiovisuel Liège asbl – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège – Tél. : 04.232.18.81 – Fax : 04.232.18.82 – Courriel : cav.liege@sec.cfwb.be - Site internet : <http://www.cavliege.be>
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Isabelle Collin.

3) Média Animation asbl – avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles – Tél : 02/242.57.93 Fax : 02/245.82.80 Courriel : d.vellande@media-animation.be - Site Internet : <http://www.media-animation.be>
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Denis Vellande.

L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (voir pour ce faire, consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse <http://www.ifc.cfwb.be>).

1.4. UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.cfwb.be>, offre à destination de l'enseignement primaire des ressources pédagogiques. Sous la coordination du Conseil de l'éducation aux médias, les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques ainsi qu'une base de données en ligne.

Il permet également de s'abonner à une lettre d'information électronique qui contient les informations et nouveautés liées à l'action.

2. L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

1.1. POURQUOI ET COMMENT FAIRE APPEL A DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS?

Cette année encore, les classes qui le souhaitent pourront faire appel en cours d'année à **l'expertise de journalistes professionnels** qui viendront témoigner de leur expérience, expliquer aux élèves comment se traite l'information par les différents médias et sensibiliser ceux-ci à la presse et à l'éducation aux médias en général.

Ces journalistes, plus de 180 au total, sont mis en contact avec les classes du cycle 10-12 de l'enseignement primaire via l'Association des Journalistes Professionnels (AJP).

Le choix de ces journalistes se fait, dans la mesure du possible en fonction des **attentes particulières exprimées par les élèves ou leur enseignant**. (presse écrite ou audiovisuelle, spécialisée ou d'information générale, ...). L'Association des Journalistes Professionnels mettra tout en œuvre pour s'adapter aux demandes émanant des enseignants. Celles-ci peuvent porter, entre autres exemples, sur une initiation au monde des médias, sur l'approche du métier de journaliste ou d'une de ses facettes, sur l'approfondissement d'un sujet d'actualité ou encore sur l'aide à la réalisation d'un média scolaire.

Pour toute précision relative à cette action, je vous invite à contacter directement :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront– Résidence Palace Bloc C, Local 2243 (2ème étage), Rue de la Loi, 155 à 1040 Bruxelles – Tél : 02 235 22 63 (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 sauf le lundi) – Fax : 02 235 22 72 – Courriel : jec@ajp.be – Site <http://www.jec.be>

1.2. DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Des supports pédagogiques sont également prévus :

- 1) **"Etre Journaliste"**, une brochure de présentation du métier de journaliste sera remis à chaque enseignant avant l'intervention du journaliste, de même qu'un dépliant pédagogique à l'attention de chaque élève.
- 2) Le **"Cahier de l'élève"**: envoyé gratuitement à tous les élèves du fondamental participant à l'action. Conçu par un journaliste, dans une approche instructive et ludique, il est destiné à préparer ou prolonger intelligemment l'intervention du / de la journaliste.
- 3) **"Profession : journaliste(s)"**, un film-documentaire de 14 minutes sur les métiers du journalisme écrit, audio et télé accompagnera tous les journalistes qui interviendront dans les classes. Cette introduction générale sur DVD pourra être exploitée par toutes les équipes pédagogiques.

1.3. COMMENT DEMANDER LA PARTICIPATION D'UN JOURNALISTE ?

Un formulaire d'inscription à cette action figure en annexe à la présente circulaire. Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'Association des Journalistes professionnels d'obtenir la disponibilité d'un journaliste volontaire.

Par ailleurs, plus d'informations peuvent être obtenues sur le **site internet** de l'action (www.jec.be), qui présente ses modalités pratiques, permet de formuler « en ligne » une demande d'intervention et donne une série de liens utiles, de références et de ressources concernant l'éducation aux et par les médias.

3. L'ACTION « JOURNALISTES EN HERBE »

1.1. UN CONCOURS DE JOURNAUX ECRITS

La Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Communauté française lance pour l'année scolaire 2008-2009 une **nouvelle initiative** qui consiste en un **concours de journaux** (presse écrite) à destination des classes de 6^{ème} année primaire.

L'action « Journalistes en herbe » veut apporter une dimension créative à l'exploitation de la presse écrite dans le cadre scolaire, en invitant les classes inscrites à réaliser leur propre journal et à se familiariser ainsi avec les exigences du média et du métier de journaliste.

Il s'agit de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de leur permettre de réaliser un projet collectif mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion, d'analyse et de synthèse, leur capacité d'écriture, leur curiosité.

1.2. UN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Une attention toute particulière est accordée à l'encadrement pédagogique du projet. Ainsi, chaque classe participante pourra bénéficier de 1 (minimum) à 3 (maximum) **ateliers animés par un journaliste professionnel** grâce à l'aimable collaboration de l'Association des Journalistes professionnels.

Par ailleurs, **un kit pédagogique** contenant des documents destinés à l'usage de l'enseignant et des outils à l'usage des élèves sera remis à chaque classe inscrite.

1.3. COMMENT S'INSCRIRE ?

Un espace internet spécifique au concours est accessible sur le site www.culture-enseignement.cfwb.be. Les inscriptions peuvent se faire via le formulaire ci-joint, via le site en question ou en contactant directement la Cellule Culture-Enseignement : 02/413.22.01 – sandra.preudhomme@cfwb.be

Cette action étant nouvelle, elle a déjà fait l'objet d'une **circulaire d'information N° 2329** publiée le 5 juin 2008 afin de permettre aux enseignants et équipes éducatives d'anticiper l'année scolaire qui débute. A la suite de cette circulaire, une centaine de demandes de participation ont déjà été enregistrées, le succès a été immédiat.

Pour cette première année de mise en œuvre de l'action, **le nombre d'inscriptions est limité** en fonction des disponibilités des journalistes professionnels volontaires qui devront se partager sur les deux actions « Journalistes en classe » et « Journalistes en herbe ». Il a ainsi été décidé qu'une **liste d'attente** d'une vingtaine d'inscriptions sera constituée pour les écoles encore intéressées. En fonction d'éventuels désistements et du nombre de visites de journalistes qui seront demandées, les écoles inscrites en attente seront averties de leur possible participation, dans l'ordre d'arrivée de leurs demandes de participation et dans les limites des encadrements pédagogiques convenus avec l'Association des Journalistes professionnels.

1.4. MODALITES DU CONCOURS

Un jury composé de spécialistes des secteurs de la presse et de l'enseignement récompensera les deux meilleurs projets. La **remise des prix** se fera le mercredi 13 mai 2009 après-midi. Nous vous renvoyons à la circulaire N° 2329 du 5 juin 2008 et au site www.culture-enseignement.cfwb.be pour les critères du concours et le calendrier de celui-ci à respecter.



Inscription possible sur www.jfb.be/omq

Bon de commande des Journaux

! RAPPEL : RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT AUX CLASSES DE 6^{ÈME} PRIMAIRE !

(MERCİ DE COMPLÉTER EN LETTRES CAPITALES)

Nom du titulaire : Prénom :

Nombre d'élèves : Disposez-vous déjà du Dossier Pédagogique : Oui Non

Etablissement scolaire :

Implantation :

Réseau : Communauté française Libre Officiel Subventionné

Rue (Implantation) : N° Code postal :

Localité : e-mail :

Tél. école: Tél. privé : Fax :

Merci de bien vouloir nous laisser votre adresse email, nous pourrons vous faire parvenir rapidement les informations concernant l'opération :

e-mail :

Notre classe a choisi à l'issue d'un débat collectif (attention seule une formule peut être choisie) :

Formule 1 : Vous recevrez quotidiennement un exemplaire des 2 titres choisis. (cocher deux cases par période)			Formule 2 : Vous recevrez quotidiennement quatre exemplaires des 2 titres choisis. (Cocher deux cases dans la période choisie)	
	du 3/11 au 6/12	du 5/01 au 20/02	du 2/03 au 16/05	du 02/03 au 16/05
<i>Le Soir</i>				
<i>La Libre Belgique</i>				
<i>La Dernière Heure</i>				
Sud Presse: <i>La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair</i> ou <i>Le Quotidien de Namur</i>				
Les Editions de l'Avenir: <i>Vers l'Avenir, Le Rappel, L'Avenir du Luxembourg, Le Courrier de l'Escaut, Le Courrier</i> ou <i>Le Jour</i>				

Remarque : Ce sont les éditions régionales correspondant au code postal de chaque école qui seront distribuées.

Je m'engage à participer de façon active à l'Opération Ouvrir mon Quotidien en mettant notamment à disposition des élèves de ma classe les journaux reçus.

Signature de la direction

Signature de l'enseignant

Cachet de l'école

A renvoyer pour le vendredi 10 octobre 2008 au plus tard aux Journaux Francophones Belges, - Boulevard Paepsem 22 - 1070 Bruxelles - Tél : 02.558.97.80

Cette action est soutenue par la Communauté française de Belgique.



Journalistes en Classe

OUVERT AUX CLASSES DE 5^E ET 6^E PRIMAIRES

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - MERCI DE COMPLETER EN LETTRES CAPITALES - UN FORMULAIRE PAR ENSEIGNANT

Nom et prénom de l'enseignant(e) : **Classe :**

Etablissement scolaire :

Adresse école : n°

Code postal : Localité :

Communauté française - Libre confessionnel - Libre non confessionnel - Officiel Subventionné

Adresse privée : n°

Code postal : **Localité :** **e-mail :**

Tél. école : / **Tél. privé (GSM si possible) :** /

Thèmes à aborder :
.....

Profil de journaliste souhaité (média ou spécialisation particuliers) :
.....

Attentes particulières :
.....

Nombre de classes (1) et d'élèves (2) - (max. 2 classes par jour) : 1)..... 2).....

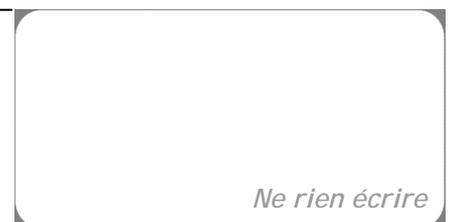
Jours et heures de préférence :
.....

Signature de l'enseignant

Signature de la Direction et/ou cachet de l'école

A renvoyer dûment complété par poste, fax, courriel à :

Association des Journalistes professionnels asbl •
France Sandront • Résidence Palace • Bloc C • Local 2243 (2^{ème} étage)
Rue de la Loi, 155 • 1040 Bruxelles
Tél : 02 235 22 63 (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 sauf le lundi)
Fax : 02 235 22 72 • Courriel : jec@ajp.be



Sur base de ce formulaire, l'AJP contactera l'enseignant pour préciser ses souhaits si nécessaire.

Cette action est soutenue par la Communauté française de Belgique

Formulaire d'inscription au concours « Journalistes en herbe »

à renvoyer au

**Ministère de la Communauté française
Secrétariat général
Cellule Culture-Enseignement
Bd Léopold II, 44
1080 Bruxelles
fax : 02/600.06.27
Courriel : sandra.preudhomme@cfwb.be**

Nom de l'établissement scolaire :

.....

Adresse :

.....
.....

Tél. :

Nom de l'enseignant :

.....

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

Classe(s) concernée(s) :

.....

.....

Nombre d'élèves par classe:.....

[Extrait du règlement – art.2]

En complétant le formulaire de participation, l'enseignant accepte que les données à caractère personnel le concernant collectées à cette occasion, soient traitées par la Communauté française (Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général), Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles.

Ces données sont traitées uniquement dans le but de le contacter et de lui communiquer les informations utiles dans le cadre du présent concours, des éditions ultérieures et des activités similaires organisées exclusivement par la Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, l'enseignant inscrit peut exercer, moyennant la preuve de son identité, un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent et ce, par courrier à l'adresse précitée.